

WOLU-INTER-QUARTIERS ASBL

Woluwe-Saint-Lambert, le 11 juin 2015

A l'attention des membres de la
Commission de Concertation de Woluwe-Saint-Lambert
Hôtel communal de Woluwe-Saint-Lambert
Avenue Paul Hymans, 2 à 1200 Bruxelles

Concerne : demande d'un permis d'urbanisme pour régulariser l'extension d'un hangar au rez-de-chaussée en façade arrière de l'immeuble au 72, chaussée de Roodebeek.

Madame, Monsieur,

Nous désirons vous faire part de nos remarques en ce qui concerne cette demande de permis d'urbanisme.

Nous voudrions savoir pourquoi une demande de régularisation est introduite aujourd'hui alors que la situation existe depuis de nombreuses années et que les voisins s'en accommodent parfaitement.

Nous voudrions anticiper une situation future potentielle, à savoir, après la régularisation, la revente du bien ou non et une demande de permis d'urbanisme pour aménager du logement en intérieur d'îlot, sur le hangar actuel et la partie régularisée.

Est-ce possible d'anticiper cette possibilité avec nos réglementations actuelles ?

Nous ne souhaitons pas être convoqués à la réunion de la Commission de Concertation qui traitera ce dossier.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à notre sincère considération.

Bernard Devillers
Coordinateur